

Nord : la SNCF mise en examen dans un accident à un passage à niveau

vendredi 1er juin 2018, par Thémis



Les faits s'étaient déroulés en 2010 à Recquignies et avaient coûté la vie à trois personnes. SNCF Réseau et SNCF Mobilités sont toutes deux mises en examen.

Nouveaux déboires pour la SNCF. Le groupe ferroviaire a été mis en examen dans le cadre de l'accident à un passage à niveau en 2010, à Recquignies dans le Nord, près de Maubeuge, indiquent jeudi des sources concordantes. Un accident dans lequel trois jeunes avaient perdu la vie. « Deux entités distinctes, SNCF Mobilités et SNCF Réseau, ont été mises en examen il y a un mois environ », a déclaré à l'AFP Me Caroline Derême, avocate de la famille de l'une des victimes, confirmant une information de La Voix du Nord. Interrogé par l'AFP, le parquet d'Avesnes-sur-Helpe a confirmé cette double mise en examen.

Le 20 décembre 2010 vers 6 heures du matin, la voiture de trois jeunes d'une vingtaine d'années, rentrant de discothèque, s'était encastrée sous la rame motrice d'un train reliant Jeumont à Lille, avant d'être traînée sur plusieurs centaines de mètres. Le TER roulait à environ 140 km/h. Il s'agit de l'un des accidents les plus graves à un passage à niveau de ces dix dernières années en France.

Barrières ouvertes

Cette décision « est une grande satisfaction : il y a eu plusieurs rapports d'expertise et on a demandé des compléments d'expertise pour pouvoir arriver à cette mise en examen » après une longue instruction, a expliqué Me Emmanuel Riglaire, autre avocat de la famille. D'après Me Derême, les rapports d'expertise ont permis de mettre en évidence que « les barrières étaient ouvertes et qu'il y a eu un dysfonctionnement du feu tricolore et de la sonnerie » lors de la collision. Cette affaire n'est pas sans rappeler l'accident de Millas, dans lequel six collégiens ont perdu la vie après que leur bus a percuté un train à un passage à niveau le 14 décembre dernier.

Source : Le Point
Auteur : La Rédaction
Date : 01/06/18